



HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

***Inauguration de la salle polyvalente MANOTAHI.  
Trame d'intervention***

***- Mardi 07 février 2012 à 10 H 20 -***

Messieurs les Ministres,  
Monsieur les Parlementaires,  
Monsieur le Maire,  
Chers amis,

Je voudrais tout d'abord vous remercier pour la qualité de l'accueil que vous me réservez aujourd'hui à PUNAAUIA, à l'occasion de l'inauguration de cette salle polyvalente.

Nous le savons tous : inaugurer un bâtiment public est un moment important mais ce n'est pas une fin en soi. Ce qui compte, c'est que cet équipement soit utile, qu'il touche ceux qui en ont vraiment besoin et surtout que son fonctionnement soit garantie.

De ce point de vue, les échanges que je viens d'avoir avec le tavana, les habitants et les associations du quartier me rassurent totalement. Ils témoignent de la très forte solidarité qui s'est instaurée dans la commune pour répondre aux attentes des populations les plus fragiles. Ils témoignent aussi de la vitalité de son réseau associatif.

Je tiens donc à profiter de cette occasion pour vous dire ce qui, de mon point de vue, conditionne l'efficacité des actions que nous menons ensemble dans le domaine de la cohésion sociale. Il y a, en réalité, trois conditions.

**1- La première est bien connue : c'est l'engagement de la commune et la mobilisation de son tissu associatif.**

C'est en effet au niveau de la Commune que sont détectées les attentes locales, initiés les projets et mobilisées les énergies.

Cette condition est le préalable à la réussite. Je peux le mesurer ici à Punaauia, une commune engagée depuis près de vingt ans sur toutes les questions relevant de la cohésion sociale.

Signataire du premier contrat de ville en 1994 puis du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) en 2007, la commune a aujourd'hui une véritable expérience en la matière.

Mais au-delà de cette expérience, ce qui caractérise l'action de l'équipe municipale, c'est l'attention portée aux populations les plus fragiles et sa volonté de mobiliser tous les acteurs.

Elle le fait, Monsieur le Maire, sur la base d'objectifs clairs et d'actions ciblées.

Je pense notamment :

- aux équipements de proximité. La maison pour Tous, le dispensaire communal, les équipements sportifs de proximité en sont les meilleurs exemples.
- Je pense aussi au soutien au secteur associatif autour de programmes et de dispositifs facilement identifiables comme :
  - le programme d'animations sociales dont bénéficient chaque année plus de 2 000 personnes,
  - ou encore le programme d'accompagnement scolaire qui touche plus 250 élèves,

- enfin la cellule emploi « Pu ohipa » créée en 2009 pour favoriser l'insertion des jeunes.

C'est cette méthode qui a permis à votre commune d'obtenir de l'Etat et du Pays, au travers du contrat urbain de cohésion sociale, un soutien constant depuis 2007 :

- 350 millions de Fcp pour 25 opérations d'investissement menées à bien en 5 ans. Ceci représente en moyenne par an 70 millions de Fcp soit plus du quart (26 %) des dotations dont bénéficient les communes éligibles au contrat de cohésion sociale.

Votre engagement, Monsieur le Maire, en faveur des publics les plus sensibles trouve aujourd'hui sa traduction dans l'inauguration de cette salle polyvalente sur laquelle je voudrais m'arrêter pour 2 raisons essentielles.

- C'est d'abord un équipement qui renforcera les activités de soutien périscolaire en lien avec les établissements scolaires voisins.
- C'est aussi un équipement qui sera utilisée par l'association Espoir Jeunesse de Punaauia et qui sera largement ouvert à la population.

**2- La deuxième condition de l'efficacité dont je parlais il y a quelques instant, c'est la mobilisation des partenaires institutionnels dans un cadre adapté.**

En effet, au-delà de l'engagement des acteurs de terrain, l'efficacité des actions de cohésion sociale passe par la définition d'un cadre pertinent pour mobiliser les autres partenaires institutionnels, l'Etat et le Pays en particulier.

Ce cadre, c'est le contrat urbain de cohésion sociale. Il permet aujourd'hui de soutenir les communes à l'échelle intercommunale, notamment à travers le syndicat mixte dirigé par le président Legayic.

Ce soutien financière s'élève depuis 2007 à 1,3 Milliard FCP en accompagnement des investissements de proximité des communes et à 1 Milliard FCP en soutien aux actions menées par les associations locales en direction des publics-cible.

L'Etat y a apporté une contribution majeure tant en investissement (60,7 %) qu'en fonctionnement (78,6%), ce qui témoigne de l'attention portée aux publics les plus fragiles.

A l'avenir, l'Etat continuera à vous soutenir ! Mais vous le savez, nous souhaitons que les frais de structure soient revus à la baisse.

Votre syndicat mixte s'y emploie puisqu'il les a déjà sensiblement réduits en 2011 et que les perspectives sont également à la baisse pour 2012. Il faut tenir ce cap, non pas pour le plaisir de faire des économies mais parce qu' à enveloppe constante, ce sera plus de moyens pour les acteurs de terrains qui doivent être les premiers bénéficiaires de la nouvelle génération de contrat.

**3- La troisième et dernière condition de l'efficacité, c'est de s'adapter en tenant compte du contexte budgétaire et des évolutions règlementaires.**

Ce souci de l'adaptation doit être pris en compte lors de la conclusion de l'avenant qui fixera pour trois ans les nouvelles règles du jeu.

- Il est probable que la situation budgétaire du Pays le conduise à revoir les modalités de ses interventions. Il faudra en parler ensemble.

De même, et je me suis employée à rendre éligible pour la première fois la Polynésie Française au fonds interministériel de prévention de la délinquance. Ce sont 18 millions de

Fcp qui sont disponibles en 2012 en priorité pour les communes qui comme la vôtre je l'espère mettront très vite en place leur comité local de prévention de la délinquance.

Je sais que beaucoup de communes éligibles au contrat urbain de cohésion sociale ont déjà effectué un travail remarquable d'analyse et de projection. Leurs priorités sont aujourd'hui connues et il appartient au syndicat de les intégrer dans une stratégie intercommunale, souhaitée à la fois par l'Etat et le Pays.

C'est, je crois, le bon chemin à emprunter pour poursuivre dans cette voie du « mieux vivre ensemble » dont vous avez fait votre marque de fabrique.

Sachez que l'Etat se tiendra, demain comme aujourd'hui, à vos côtés.

Je vous remercie.